



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des finances publiques

Direction régionale des finances publiques

Direction générale des finances publiques  
Direction régionale des finances publiques  
Commissariat aux ventes de LA REUNION  
07 Avenue André Malraux  
97490 Sainte Clotilde  
Affaire suivie par : Christophe LE FLOC'H  
Tél : 06-93-93-16-61  
E-mail :christophe,lefloch@dgfip.finances.gouv.fr

## **CAHIER DES CHARGES PARTICULIÈRES POUR LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES**

**Du MERCREDI 08 JANVIER 2025 2024 ( ouverture des plis et attribution des lots à 10H00)**

### **VENTE DE 62 LOTS DE MATERIELS ET VEHICULES DIVERS**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA VENTE**

Le présent Cahier des Charges Particulières (CCP) a pour objet la vente de 62 lots de divers matériels et véhicules dont certains réservés aux professionnels suivant la procédure domaniale dite « appel d'offres ouvert ».

L'appel d'offre est ouvert uniquement aux professionnels produisant l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 3 du présent cahier des charges.

Le descriptif des biens a une valeur strictement indicative et non contractuelle.

**Les biens sont vendus en l'état et sans garantie d'aucune sorte.**

**LOT 01 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 322 BXA 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47685851; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04 cv, 05 places, 208524 km**

**LOT 02 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 305 BXA 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47685846; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04 cv, 05 places, 217391 km**

**LOT 03 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-081-MF; Type M10RENV5332D056; n° de série VF1MAF4FE49490795; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08 cv, 05 places . Genre VASP , type carrosserie AMBULANCE**

- LOT 04 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DX-074-HB; Type M10RENV54576190; n° de série VF1MAF4ZE53491194; 1ère mise en circulation 13/11/2015 , 08 cv, 05 places .Genre VASP , type carrosserie AMBULANCE.Moteur incomplet
- LOT 05 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DX-922-HA; Type M10RENV54576190; n° de série VF1MAF4ZE53491192; 1ère mise en circulation 13/11/2015, 08 cv, 05 places . Moteur incomplet. Genre VASP , type carrosserie AMBULANCE.Moteur incomplet.Electronique
- LOT 06 : CAMION IVECO 140E24; Gazole; imm. 688 BVS 974; Type B1J2431L32M0DCCF; n° de série ZCFB1JJ8202478128; 1ère mise en circulation 16/02/2007;16 cv, 04 places . Genre VASP , type carrosserie INCENDIE .
- LOT 07 : CAMION RENAULT 110-170 4X4; Gazole; imm. DN-559-XW; n° de série VF64X4JP300000133; 1ère mise en circulation 08/10/1992, 16 cv, 04 places . 272646 km. Genre VASP , type carrosserie INCENDIE
- LOT 08 : NISSAN NAVARA; Gazole; imm. AM-280-ZF; Type CPUD22T; n° de série JNICPUD22U0163028; 1ère mise en circulation 08/03/2010, 10 cv, 05 places. Train avant à refaire, fuite huile, ligne échappement à revoir.
- LOT 09 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 393 BXB 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47683506; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04 cv, 05 places , 251875 km.
- LOT 10 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. AD-692-BB; Type MPE5214CT600; n° de série VF37J9HXC9J139057; 1ère mise en circulation 24/09/2009, 06 cv, 05 places, 215516 km.
- LOT 11 : CAMION IVECO 140E24; Gazole; imm. EC-073-RQ; Type LBIJ2431L32; n° de série ZCFB1JJ8202487310; 1ère mise en circulation 13/03/2007, 16 cv , 04 places
- LOT 12 : RENAULT. MIDLUM 220DXI; Gazole; imm. AR-603-RM; Type 44AGE6-C432-E6; n° de série VF644AGE000007242; 1ère mise en circulation 06/05/2010, 13 cv, 06 places. Ne démarre plus
- LOT 13 : MERCEDES BENZ SPRINTER; Gazole; imm. ES-521-YJ; n° de série WDB9066531P531814; 1ère mise en circulation 22/12/2017 ,06 cv, 03 places. Genre VASP , type carrosserie AMBULANCE; Véhicule accidenté classé VGE choc avant.
- LOT 14 : IVECO 140E24; Gazole; imm. 425 BWF 974; Type LBIJ2431L32MODCCF; n° de série ZCFB1JJ8202494016; 1ère mise en circulation 11/06/2007, 16 cv, 04 places . Genre VASP , type carrosserie INCENDIE.
- LOT 15 : Camion IVECO 140E24; Gazole; imm. FS-109-CM; Type LBIJ2431L32; n° de série ZCFB1JJ8202486029; 1ère mise en circulation 13/03/2007, 16 cv , 04 places. Genre VASP , type carrosserie INCENDIE.
- LOT 16 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-066-MF; Type M10RENV5332D056; n° de série VF1MAF4FE49490799; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08 cv, 05 places. Genre VASP , type carrosserie AMBULANCE.Moteur
- LOT 17 : IVECO 140E24; Gazole; imm. 416 BWF 974; n° de série ZCFB1JJ8202491949; 1ère mise en circulation 11/06/2007, 16 cv , 04 places . Genre VASP , type carrosserie INCENDIE.
- LOT 18 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-974-ME; Type M10RENV5332D056; n° de série VF1MAF4FE49490808; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08 cv, 05 places, 138271, démarre, pare brise fêlé. Genre VASP , type carrosserie AMBULANCE.
- LOT 19 : RENAULT. MIDLUM; Gazole; imm. AR-606-RM; Type 44AGE6-C432-E6; n° de série VF644AGE000007215; 1ère mise en circulation 06/05/2010, 13 cv, 06 places. Choc AVG. Absence de citerne. Genre VASP , type carrosserie INCENDIE
- LOT 20 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. EH-983-LM; Type N10RENCT490W815; n° de série VF1MAF4ZE54849333; 1ère mise en circulation 13/12/2016, 08 cv, 03 places . Genre CTTE , 181073 km , absence de clé. Carrosserie FOURGON. Anciennement affecté à La Nautique, très forte corrosion bas de caisse et plancher.
- LOT 21 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. CH-602-DY; Type N10RENCT013J600; n° de série VF1MAF4FE46858261; 1ère mise en circulation 02/07/2012, 08 cv, 05 places . Type VASP et carrosserie AMBULANCE. Vitre porta latérale cassée, manque optique AVG et moteur incomplet.Electronique moteur HS
- LOT 22 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. CH-610-DY; Type N10RENCT013J600; n° de série VF1MAF4FE47151896; 1ère mise en circulation 02/07/2012, 08 cv, 05 places. Type VASP et carrosserie AMBULANCE.Porte latérale démontée, manque diverses pièces moteur
- LOT 23 : PEUGEOT EXPERT; Gazole; imm. 365 BXS 974; Type MPE5413GY461; n° de série VF3XCRHKH64110635; 1ère mise en circulation 23/04/2008, 08 cv, 09 places. Moteur HS et pas de clé. Partie électronique HS sur le véhicule
- LOT 24 : IVECO 140E24, Gazole; imm. EC-029-RQ; Type LBIJ2431L32; n° de série ZCFB1JJ8202483990; 1ère mise en circulation 16/02/2007, 16 cv, 04 places, batterie HS. Dernier km relevé le 25/01/2023 28000 km
- LOT 25 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-002-MF; Type M10RENV5332D056; n° de série VF1MAF4FE49490800; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08 cv , 05 places
- LOT 26 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-979-ME; Type M10RENV5332D056; n° de série VF1MAF4FE49490807; 1ère mise en circulation 27/01/2014,08 cv, 05 places
- LOT 27 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. DR-181-NP; Type MPE5214C6164; n° de série VF3GJ9HXC95261232; 1ère mise en circulation 11/12/2007, 05 cv, 05 places.
- LOT 28 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. AC-911-FE; Type MPE5214CT600; n° de série VF37J9HXC68028589; 1ère mise en circulation

30/07/2009, 06 cv, 05 places

LOT 29 : CITROEN JUMPER; Gazole; imm. DS-685-XF; Type M10CTRVS0391139; n° de série VF7YDUMFB12799227; 1ère mise en circulation 30/06/2015, 07cv, 05 places. Genre VASP et carrosserie AMBULANCE.

LOT 30 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. CH-603-DY; Type N10RENCT013J600; n° de série VF1MAF4FE46858259; 1ère mise en circulation 02/07/2012, 08 cv , 05 places. Genre VASP et type Carrosserie AMBULANCE.Moteur

LOT 31 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 301 BXA 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47683505; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04 cv, 05 places, batterie HS.

LOT 32 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-082-MF; Type M10RENVS332D056; n° de série VF1MAF4FE49490794; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08 cv, 05 places , 108580 km .Type VASP et carrosserie AMBULANCE

LOT 33 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-994-ME; Type M10RENVS332D056; n° de série VF1MAF4FE49490802; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08 cv, 05 places. Type VASP et carrosserie AMBULANCE.Moteur HS.

LOT 34 : NISSAN NAVARA; Gazole; imm. AM-196-ZE; Type CPUD22T; n° de série JN1CPUD22U0163173; 1ère mise en circulation 08/03/2010, 10cv, 05 places, système de freinage HS , prévoir réparations.

LOT 35 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 396 BXB 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47683509; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04 cv; 05 places

LOT 36 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 303 BXA 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47685844; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04 cv, 05 places. Absence de clé.

LOT 37 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 394 BXB 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47683507; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04cv, 05 places, 258746 km démarre au booster.

LOT 38 : PEUGEOT 206; Gazole; imm. 395 BXB 974; Type MPE5012KJ386; n° de série VF32A8HZA47683508; 1ère mise en circulation 29/11/2007, 04cv, 05 places. Manque les 2 rétroviseurs et optiques AR

LOT 39 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. 677 BXC 974; Type MPE5214C6164; n° de série VF3GJ9HXC95261235; 1ère mise en circulation 07/12/2007, 05 cv, 05 places.Manque les 2 rétroviseurs et optiques AR.Moteur incomplet.

LOT 40 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. AD-693-BB; Type MPE5214CT600; n° de série VF37J9HXC9J141850; 1ère mise en circulation 24/09/2009, 06cv , 05 places. Boîte HS

LOT 41 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. AD-696-BB; Type MPE5214CT600; n° de série VF37J9HXC9J141849; 1ère mise en circulation 24/09/2009, 06cv, 05 places

LOT 42 : RENAULT TRAFIC; Gazole; imm. AQ-400-NC; Type M10RENVP001R367; n° de série VF1JLAHA6AY338445; 1ère mise en circulation 19/07/2010, 08cv, 204765 km. prb de fermeture porte latérale et Arrière. Manque pédale accélérateur

LOT 43 : RENAULT MIDLUM; Gazole; imm. BG-657-NC; Type 44AGE6C432E6; n° de série VF644AGE000008202; 1ère mise en circulation 21/01/2011, 13cv, 06 places; Type VASP et carrosserie INCENDIE. 23803 km, démarre au booster; manque feu AVD.

LOT 44 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-997-ME; Type M10RENVS332D054; n° de série VF1MAF4FE49490801; 1ère mise en circulation 27/01/2014,08cv, 05 places,140958 km, démarre au booster. Genre VASP, carrosserie AMBULANCE

LOT 45 : IVECO I40E24; Gazole; imm. 722 BVS 974; Type LBJ2431L32; n° de série ZCFB1JJ8202483839; 1ère mise en circulation 16/02/2007, 16 cv, 04 places. Genre VASP , type carrosserie INCENDIE .Manque treuil et turbo HS.

LOT 46 : PEUGEOT EXPERT; Gazole; imm. AC-991-FE; Type MPE5413GY461; n° de série VF3XCRHKH64218566; 1ère mise en circulation 30/07/2009, 08 cv, 199595 km , démarre au booster. Prb de porte latérale qui ne ferme plus

LOT 47 : RENAULT MEGANE; Gazole; imm. AN-013-ZQ; Type M10RENVP000M134; n° de série VF1BZ0B0641728175; 1ère mise en circulation 24/03/2010, 06 cv, 05 places.Boîte HS et problème de fermeture du coffre

LOT 48 : PEUGEOT PARTNER; Gazole; imm. AC-924-FE; Type MPE5214CT600; n° de série VF37J9HXC68031023; 1ère mise en circulation 30/07/2009, 06 cv;05 places? 283091 km , démarre au booster

LOT49 :RENAULT MIDLUM 220 DCI; Gazole; imm. EC-132-RQ; Type 47BCA2C436; n° de série VF647BCA000001271; 1ère mise en circulation 20/12/2004, 17cv, 06 places , km inconnu , batterie HS

LOT 50 : RENAULT KANGOO; Gazole; imm. CF-347-EH; Type KW25B5; n° de série VF1KW25B546811920; 1ère mise en circulation 15/05/2012, 05 cv , 05 places. Absence de clé

LOT 51 : RENAULT MASTER; Gazole; imm. DC-983-ME; Type M10RENVS332D056; n° de série VF1MAF4FE49490806; 1ère mise en circulation 27/01/2014, 08cv, 05 places, km inconnu et batterie HS

LOT52 :Canne à pêche Daiwa avec un moulinet électrique de marque MIYA EPOCH command X9-HD.

LOT 53 : Canne à pêche de marque " Waves" modèle addicted 53CG80 + Moulinet de marque SHIMANO modèle Stella sw 30000 + canne à pêche PENN modèle International V 130B + 1 Moulinet SHIMANO modèle Tiagra 80w

LOT 54 : Motocross HONDA . Interdiction de circulation sur voie publique, non immatriculée

LOT 55 : 27 btes de 25 tubes LED 30W/6000K/G13 +17 btes de 25 tubes LED 18 W/4000K/G13 +15 btes de 25 tubes LED 9 W/4000K/G13

LOT 56 : lot de 10 mini PC Lenovo M73 -Processeur : Intel® Celeron® G1820T (2MB Cache, 2.4GHz)-Mémoire : 4GB -PC3-12800 DDR3 SoDIMM (2xDIMM Max)-Disque dur : 2.5" 320GB-Ports : (2) USB 3.0 Front, (3) USB 2.0 Rear, (1) USB 2.0 Rear, (1) VGA output, (1) Serial Ports via punch out, (1) Handset (Dual Usage), (1) Microphone, (1) Display Port-Carte graphique : Intel 2013 HD

LOT 57 : lot de 10 mini PC Lenovo M73 -Processeur : Intel® Celeron® G1820T (2MB Cache, 2.4GHz)-Mémoire : 4GB -PC3-12800 DDR3 SoDIMM (2xDIMM Max)-Disque dur : 2.5" 320GB-Ports : (2) USB 3.0 Front, (3) USB 2.0 Rear, (1) USB 2.0 Rear, (1) VGA output, (1) Serial Ports via punch out, (1) Handset (Dual Usage), (1) Microphone, (1) Display Port-Carte graphique : Intel 2013 HD

LOT 58 : lot de 09 mini PC Lenovo M73 -Processeur : Intel® Celeron® G1820T (2MB Cache, 2.4GHz)-Mémoire : 4GB -PC3-12800 DDR3 SoDIMM (2xDIMM Max)-Disque dur : 2.5" 320GB-Ports : (2) USB 3.0 Front, (3) USB 2.0 Rear, (1) USB 2.0 Rear, (1) VGA output, (1) Serial Ports via punch out, (1) Handset (Dual Usage), (1) Microphone, (1) Display Port-Carte graphique : Intel 2013 HD

LOT 59 : Lot de 8 PC Lenovo X270 avec station d'accueil-Processeur : 6th Generation Intel® Core™ i5-6300U ,Mémoire : 8GB DDR4-2133 2400Mhz-Disque dur : 256 Go SSDPCIe-NVMe-Réseau sans fil: Bluetooth®4.1; Intel® Wireless-AC 8260 2x2 AC-Ports :HDMI; Ethernet;Microphone/Headphone Jacks; 1 Always On USB 3.0; 2 USB 3.0; Docking/Port Replicator; 1 USB Type C-Caméra :720P HD-Carte graphique : Intel HD520

LOT 60 : lot de 8 PC Lenovo X270 avec station d'accueil-Processeur : 6th Generation Intel® Core™ i5-6300U ,Mémoire : 8GB DDR4-2133 2400Mhz-Disque dur : 256 Go SSDPCIe-NVMe-Réseau sans fil: Bluetooth®4.1; Intel® Wireless-AC 8260 2x2 AC-Ports :HDMI; Ethernet;Microphone/Headphone Jacks; 1 Always On USB 3.0; 2 USB 3.0; Docking/Port Replicator; 1 USB Type C-Caméra :720P HD-Carte graphique : Intel HD520

LOT 61 : lot de 8 PC Lenovo X270 avec station d'accueil-Processeur : 6th Generation Intel® Core™ i5-6300U ,Mémoire : 8GB DDR4-2133 2400Mhz-Disque dur : 256 Go SSDPCIe-NVMe-Réseau sans fil: Bluetooth®4.1; Intel® Wireless-AC 8260 2x2 AC-Ports :HDMI; Ethernet;Microphone/Headphone Jacks; 1 Always On USB 3.0; 2 USB 3.0; Docking/Port Replicator; 1 USB Type C-Caméra :720P HD-Carte graphique : Intel HD520

LOT 62 : lot de 8 PC Lenovo X270 avec station d'accueil-Processeur : 6th Generation Intel® Core™ i5-6300U ,Mémoire : 8GB DDR4-2133 2400Mhz-Disque dur : 256 Go SSDPCIe-NVMe-Réseau sans fil: Bluetooth®4.1; Intel® Wireless-AC 8260 2x2 AC-Ports :HDMI; Ethernet;Microphone/Headphone Jacks; 1 Always On USB 3.0; 2 USB 3.0; Docking/Port Replicator; 1 USB Type C-Caméra :720P HD-Carte graphique : Intel HD520

## ARTICLE 2 – MODALITÉS DE VISITE

L'état des biens n'étant pas garanti (article 5 du présent CCP), la visite des biens est fortement conseillée. Les visites se feront uniquement sur rendez vous avec les personnes ci dessous ( voir aussi le catalogue de vente sur le site [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr)

- **LOTS 01 A 07 SITE de la PLD (Possession)** : Contacter l'ADJ LECHAT Jean Philippe au 0692 56 41 42 ou par courriel à [equipement.parc-roulant@sdis974.re](mailto:equipement.parc-roulant@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00
- **LOTS 08 A 16 CIS St Denis et Site de Ste Clotilde** : Contacter l'ADC IEFA Janick au 0692 23 33 36 ou par courriel à [janick.iefa@sdis974.re](mailto:janick.iefa@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00
- **LOTS 17 A 23 CIS Le Port** : Contacter le LTN COURTEAUD Dimitri au 0692 82 67 89 ou par courriel à [dimitri.courteaud@sdis974.re](mailto:dimitri.courteaud@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00
- **LOTS 24 A 31 SITE de St Benoît** : Contacter le CNE VIDOT Axel au 0692 53 28 99 ou par courriel à [axel.vidot@sdis974.re](mailto:axel.vidot@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00
- **LOTS 32 A 48 CIS St Leu** : Contacter Mr ABOUKIR Jean Bernard au 0692 61 39 06 ou par courriel à [equipement.parc-roulant@sdis974.re](mailto:equipement.parc-roulant@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00
- **LOT 49 CIS Plaine des Palmistes** : Contacter le lieutenant THIOLICA au 0692709227 ou par courriel à [thierry.thiolica@sdis974.re](mailto:thierry.thiolica@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00
- **LOT 50 CIS St Paul** : Contacter le LTN HOAREAU Jimmy au 0692 82 90 23 ou par courriel à [hoareau.jimmy@sdis974.re](mailto:hoareau.jimmy@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00

**LOT 51 CIS St Pierre : Contacter l'ADC SAUBERT Fabrice au 0692 45 99 71 ou par courriel à [fabrice.saubert@sdis974.re](mailto:fabrice.saubert@sdis974.re) Visites uniquement le vendredi 13 décembre 2024 de 08h00 à 12h00**

- **LOTS 52 ET 54 Direction régionale des Finances Publiques de La Réunion 07 avenue André Malraux 97490 STE CLOTILDE : Visites sur rendez vous en transmettant une copie de pièce d'identité à [christophe.lefloch@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christophe.lefloch@dgfip.finances.gouv.fr) Visites uniquement le lundi 06 janvier 2025 de 08h00 à 11h00**
- **LOT 55 : Pour les visites mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 9h à 11h30, prise de rdv par mail obligatoire au préalable pour accès sur site (voir procédure en PJ annexe 01 sur le site [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr)) à l'adresse : [Sir-Oi-log-run-ld@aviation-civile.gouv.fr](mailto:Sir-Oi-log-run-ld@aviation-civile.gouv.fr)**
- **LOT 56 à 62 : Visites uniquement le lundi 06 janvier 2025 de 07h30 à 11h30. Prendre rendez vous par courriel en transmettant une copie de pièce d'identité à [dr974-services-generaux@insee.fr](mailto:dr974-services-generaux@insee.fr)**

**ATTENTION** : La plupart des visites sont soumises à l'obligation de transmettre un kbis et une copie de pièce d'identité par courriel. Les personnes ne suivant pas les consignes et n'ayant pas pris rendez vous pourront se voir refuser l'accès au site pour les visites.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE LA VENTE PAR APPEL D'OFFRES : RÉDACTION ET DÉPÔT D'UNE SOUMISSION

#### 3.1/ Dépôt des « soumissions – offres d'achat »

*Les offres et les pièces annexées doivent être :*

rédigées en français ou accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté ;  
présentées sur le formulaire intitulé « soumission » figurant en annexe 1.

*Elles mentionneront :*

Un prix forfaitaire pour le lot libellé en euros ;  
Leur délai de validité, qui ne saurait être inférieur à deux mois à compter du jour de la vente ;  
La date à laquelle l'acquéreur procédera à l'enlèvement du lot. En application de l'article 8 ci-après ; l'enlèvement doit intervenir impérativement avant le 29 janvier 2025.

*Elles seront accompagnées :*

D'une copie de l'extrait K bis (ou équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine) datant de moins de six mois indiquant la qualité professionnelle du soumissionnaire, ainsi qu'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société ;

De la copie d'une pièce d'identité recto/verso du gérant ou si le candidat est une personne physique / un particulier ;  
Les offres devront parvenir, au plus tard le **MARDI 07 JANVIER 2025 A 10H00** à :

**Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION  
Commissariat aux ventes de LA REUNION  
07 Avenue André Malraux  
97490 SAINTE CLOTILDE Cedex**

Elles devront être transmises par pli recommandé (ou autre moyen, type Chronopost, DHL...) et sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure cachetée ne portant que la mention indiquée ci-dessous :

**Appel d'offres du 08 JANVIER 2025**

LOT N° (indiquer le ou les numéros de lots concernés)

Les offres pourront être transmises par courriel avec accusé de réception, en respectant la même date limite de dépôt précitée, à l'adresse suivante [drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr) en indiquant dans le sujet « AO Nom de la vente – Nom du candidat ».

Les pièces du dossier devront être envoyées sous le format PDF. Les offres doivent être transmises avant le **07/01/2025 à 12h00** en utilisant obligatoirement l'imprimé soumission joint au cahier des charges particulières (voir dernière page).

La date de réception de l'offre transmise par courriel ou courrier fera foi.

Pour les offres déposées par courriel, le candidat pourra lors de l'envoi de son offre, demander un accusé réception automatique via les options de sa messagerie.

#### 3.2/ Sélection des offres et notification

À la date précitée, portant clôture de la consultation, l'Administration procède à l'ouverture des offres reçues à bonne date et

détermine l'identité de l'acquéreur en application des critères de sélection visés à l'article 11 ci-après.

La décision de l'Administration est portée à la connaissance des candidats par courriel contenant pour le candidat retenu, la soumission approuvée par le Directeur Régional des Finances Publiques.

Il est rappelé que la notification est effectuée à l'adresse électronique mentionnée par l'acquéreur dans la soumission.

La notification sera réputée parfaite lors de la présentation du courriel.

Les candidats non retenus seront avertis par courriel à l'adresse électronique mentionnée par le candidat dans la soumission.

#### ARTICLE 4 – DÉTERMINATION DU PRIX ET PAIEMENT

Les propositions d'achat ne peuvent être inférieures à la mise à prix indiquée. Une taxe de 6 % sera à appliquer sur le prix offert. Toute offre inférieure à la mise à prix sera écartée.

**Le soumissionnaire aura l'obligation de verser une caution de 10 % du prix proposé soit par chèque de banque libellé à l'ordre de la DRFIP DE LA REUNION soit par virement sur le compte Banque de France de la Direction Régionale de La Réunion dont les références sont indiquées à la rubrique 4.2.**

Chaque candidat dépose une offre forfaitaire dont le montant total inclut, d'une part, le prix principal, et d'autre part, la taxe de 6 % calculée sur la base de ce prix.

Il appartient à chaque candidat de déterminer le montant de sa proposition financière en opérant tous les recoupements qu'il estime nécessaires pour circonscrire l'exacte valeur du bien qu'il entend proposer.

Les modalités de paiement du prix sont les suivantes :

##### **4.1/ Après approbation de la soumission**

L'approbation de l'offre retenue par le Directeur Régional des Finances Publiques de La Réunion sera notifiée à l'intéressé par courriel et sera subordonnée :

À la production par le candidat, dans un délai de 48 h à compter de la notification de l'approbation de l'offre, de l'attestation de régularité fiscale (modèle Cerfa n° 3666) attestant de la régularité de la situation fiscale du candidat acquéreur au 31 décembre 2021. Ce document sera adressé à drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Les soumissionnaires sont invités à vérifier régulièrement leur messagerie afin de produire dans le délai imparti le document.

Au versement du prix principal ;

Au paiement, en sus du prix, d'une taxe forfaitaire de six pour cent (6 %) pour frais de vente calculée sur le prix total.

Ces règlements devront parvenir dans les **huit jours** suivant la notification de l'approbation de la soumission par le service du Domaine de La Réunion.

##### **4.2/ Validité des paiements précités**

Les règlements précités devront répondre aux conditions rappelées ci-dessous.

Le règlement pourra être effectué **par chèque, par carte bancaire ou par virement bancaire** émis à l'ordre de la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion, dont les références suivent :

Le libellé du virement devra contenir les mentions suivantes « Vente AO du 08/01/2025 »

BANQUE DE FRANCE RC PARIS B 572104891			
Titulaire : DRFIP REUNION			
Domiciliation : DGSO DSB TOPAZE-2310 21 RUE CROIX DES PETITS-CHAMPS PARIS 1ER			
Identification nationale ( RIB)			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30001	00064	00000097130	38
Identification internationale			
IBAN : FR76 3000 1000 6400 0000 9713 038			
Identifiant Swift de la BDF ( BIC ) : BDFEFRPPCCT			

En cas de paiement par chèque, un chèque de banque sera exigé .Le chèque sera établi à l'ordre de la DRFIP DE LA REUNION.

##### **4.3/ Sanction en cas de défaut de paiement intégral ou de non production de l'attestation de régularité fiscale**

En l'absence de l'envoi sous le délai de 48h précité à l'article 4.1 de l'attestation de régularité fiscale, une relance par courriel sera effectuée par le service du Domaine de La Réunion.

À défaut de production de l'attestation de régularité fiscale dans le délai de 48h après cette relance, le service du Domaine de La Réunion pourra :

- prononcer la résolution de la vente sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure
- et attribuer le lot à la meilleure offre suivante selon les modalités prévues à l'article 3.2 du présent cahier des charges.

À défaut du paiement de la **totalité des sommes exigibles (prix et taxe forfaitaire)** dans le délai de huit jours à compter de la notification de l'approbation de la soumission par le Directeur Régional des Finances Publiques de La Réunion, la créance du Trésor sera productive d'intérêts au taux légal, tout mois commencé étant considéré comme entier. Tout paiement effectué s'imputera en premier lieu sur les intérêts échus, conformément à l'article 1343-1 du Code civil. Ces intérêts seront **exigibles de plein droit** et devront être réglés en même temps que le prix et la taxe forfaitaire.

La Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion, service du Domaine, aura en outre la possibilité de poursuivre l'exécution de la vente ou d'en prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure et quelle que soit la cause du retard, dans les conditions visées à l'article 11 ci-après.

En cas de résolution de la vente, **toute caution versée sera définitivement perdue**. Le soumissionnaire ne pourra pas en demander le remboursement.

#### ARTICLE 5 – ABSENCE DE GARANTIE

La forme de la cession et la qualité juridique du cédant, intervenant comme mandataire spécial aux opérations de vente, entraînent l'absence de toute garantie du vendeur.

Seront ainsi notamment exclues les garanties ordinaires de droit visées à l'article 1626 du code civil<sup>1</sup>.

Le dépôt d'une soumission **implique de la part du déposant la reconnaissance d'avoir visité le bien sur les créneaux de visites proposés et l'agrément du bien dans l'état où il se trouve**.

Il en résulte que :

Le dépôt d'une offre pré contractuelle engage son auteur à n'élever aucune réclamation ultérieure relative à l'état, la nature, la qualité, la consistance, l'exploitation, les caractéristiques du bien cédé, ou concernant notamment d'éventuelles sujétions particulières qu'il viendrait à identifier lors de l'usage du bien.

L'acquéreur du fait même de son offre dégage l'État de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident intervenant sur le bien vendu, même imputable à un défaut technique antérieur à la cession et au transfert de propriété.

L'acquéreur reconnaît qu'aucune contestation concernant la situation juridique du bien et l'impact financier de celle-ci, résultant notamment de l'existence de créances privilégiées, frais de transports, d'enlèvement ne pourrait être déclarée recevable.

#### ARTICLE 6 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Il interviendra dès la date **de présentation** de la soumission approuvée par la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion.

Ce transfert de propriété est toutefois affecté d'une condition résolutoire de respect des obligations mentionnées à l'article 4.1 et notamment de parfait paiement.

#### ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ DE L'ACQUÉREUR

S'agissant d'une vente domaniale exclusive de garantie au sens de l'article 5 précité, le bien vendu est soumis aux risques et périls de l'acquéreur à compter du jour du transfert de propriété.

#### ARTICLE 8 – ENLÈVEMENT

L'enlèvement des lots sera réalisé uniquement sur rendez-vous . **Il sera obligatoire de prendre rendez vous par courriel avant tout passage sur le site de stockage. Les personnes ne suivant pas les consignes pourront se voir refuser l'accès au site** . L'enlèvement devra avoir lieu avant le 29 JANVIER 2025 . Le délai d'enlèvement est de 20 jours à compter de la date de l'appel d'offres. Le non respect des délais **entraînera la perte définitive de toutes les sommes versées**.

L'enlèvement du bien sera effectué par l'acquéreur et ne pourra être réalisé que sur présentation de la facture et de l'autorisation d'enlèvement délivrés par la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion , service du Domaine après règlement des sommes, visées à l'article 4 ci-dessus.

<sup>1</sup> Quoique lors de la vente il n'ait été fait aucune stipulation sur la garantie, le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur de l'éviction qu'il souffre dans la totalité ou partie de l'objet vendu, ou des charges prétendues sur cet objet, et non déclarées lors de la vente.

L'acquéreur sera tenu d'enlever le bien à ses frais et à ses risques et par ses propres moyens à la date fixée dans le cahier des charges.

Passé cette date et sans préjudice de l'application de l'article 9 ci après, l'acquéreur sera redevable d'une indemnité exigible de plein droit et sans mise en demeure égale à 10 € pour chaque jour de retard, à verser à la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion, service du Domaine.

#### **ARTICLE 9 – INEXÉCUTION DES OBLIGATIONS – CLAUSES PÉNALES**

En outre, conformément aux articles 1139 et 1226 du code civil, dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux obligations qui lui sont imposées par le présent cahier des charges, en particulier en ne respectant pas la date à laquelle il devra avoir pris possession de l'intégralité du bien acheté et procéder à son enlèvement, la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion, service du Domaine, aura la faculté de :

Poursuivre l'exécution de la vente ou d'en prononcer la résolution sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure ;  
Soliciter la mise en recouvrement de l'astreinte visée à l'article 8.

#### **ARTICLE 10 – VENTE A L'EXPORTATION**

L'exportation des biens mis en vente est soumise dans tous les cas à la réglementation en vigueur sur le contrôle du commerce extérieur.

L'Administration n'intervient pas dans les formalités de délivrance de licences d'exportation et elle ne donne aucune garantie sur la suite susceptible d'être réservée aux demandes d'autorisation d'exporter qui pourront être formulées par l'acquéreur.

#### **ARTICLE 11 – DÉCISION DE L'ADMINISTRATION**

L'État se réserve le droit de ne traiter qu'avec le soumissionnaire qui lui paraîtra mériter sa préférence, compte tenu non seulement du prix offert mais aussi de tous autres éléments d'appréciation déterminés en lien avec le service livrancier.

Notamment le lot ne sera pas attribué à un candidat retenu qui :

Ne produirait pas l'intégralité des pièces visées à aux articles 3.1 et 4.1 ( kbis professionnel de l'automobile et copie de la pièce d'identité),

Resterait débiteur du prix de biens attribués lors de précédentes ventes publiques initiées par le Domaine.

Il se réserve également de ne pas traiter s'il apparaît qu'aucune offre ne lui donne satisfaction.

#### **ARTICLE 12 – ÉLECTION DE DOMICILE**

Dans l'hypothèse où l'acquéreur aurait son domicile ou le siège social de son entreprise à l'étranger, il serait tenu de faire élection de domicile en France, en désignant la personne chargée de l'y représenter pour recevoir toutes correspondances et notifications.

#### **ARTICLE 13 – CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Le cahier des clauses administratives générales des ventes de biens mobiliers par le Domaine, en vigueur à compter du 1er janvier 2018, est applicable à la présente vente dans la mesure où il n'y a pas été dérogé par les articles précédents.

Il est consultable sur le site « [encheres-domaine.gouv.fr](http://encheres-domaine.gouv.fr) » dans la rubrique « Informations sur les ventes/Conditions générales de vente ».

#### **ARTICLE 14 – RÉGLEMENT DES CONTESTATIONS ET DES LITIGES**

Les litiges pouvant s'élever du fait de l'interprétation ou de l'application des clauses et conditions générales et particulières régissant le présent appel d'offres devront être soumis à l'Administration par voie de réclamation préalable dans un délai de 30 jours suivant notification de la décision administrative visée à l'article 3.2.

L'administration statue dans un délai de 30 jours à compter de la réception du mémoire en réclamation, l'absence de réponse au terme dudit délai valant rejet tacite.

En cas de difficulté résiduelle, la décision administrative peut être déférée au juge du contrat dans un délai de deux mois suivant la date de sa notification en saisissant le tribunal judiciaire territorialement compétent. En vertu de l'article 46 du code de



procédure civile, la juridiction compétente est celle du lieu où demeure le défendeur ou celle du lieu de la livraison effective de la chose ou du lieu de l'exécution de la prestation de service.

A ST DENIS , le 04/12/2024  
Le Service du Domaine De La Réunion

Direction Régionale des Finances Publiques  
de la Réunion  
**SERVICE DU DOMAINE**  
**COMMISSARIAT AUX VENTES**  
**GESTION DES PATRIMOINES PRIVÉS**  
7, avenue André Malraux  
97705 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9

**SOUSSION**  
Appel d'offres du 08 JANVIER 2025

**VENTE DE 62 LOTS DE MATERIELS ET VEHICULES DIVERS**

Je soussigné qualité

Agissant pour le compte de la société :

Adresse

Téléphone : ...

Courriel :

**1°/ DÉCLARE** me porter acquéreur du ou des lots suivants tels que visés à l'article 1 du Cahier des Charges Particulières du 04/12/2024 aux conditions suivantes :

Lot n°	Description du lot	Prix principal HT	Taxe forfaitaire de 6 %	Prix total (taxe de 6 % comprise)

**2°/ M'ENGAGE** en cas d'acceptation de l'offre précitée :

À verser à la Direction Régionale des Finances Publiques de La Réunion, service du Domaine, au plus tard dans les 8 jours de la notification de l'approbation de la soumission par le service du Domaine, le prix indiqué plus la taxe forfaitaire de 6 % pour frais de vente. À produire l'attestation de régularité fiscale sous le délai de 48h cité à l'article 4.1 du CCP. À défaut je m'expose à la sanction prévue à l'article 4.3 du CCP

À enlever le bien à la date suivante..... et **impérativement avant la date fixée dans le cahier des charges ( 29/01/2025)**,

À ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne le bien vendu, la vente étant consentie sans garantie d'aucune sorte. Et à me conformer à toutes les clauses et conditions du Cahier des Clauses Administratives Générales des ventes de biens mobiliers du Domaine, des conditions générales de vente et du Cahier des Charges Particulières du 28/11/2024 ci-joint, dont je déclare avoir pris connaissance et auquel je confère valeur contractuelle.

**Documents à joindre à la soumission sous peine de nullité de l'offre**

Copie de l'extrait K bis (ou équivalent étranger traduit en français par un traducteur officiel agréé ou par l'Ambassade du pays d'origine) datant de moins de six mois indiquant la qualité professionnelle du soumissionnaire, ainsi qu'un pouvoir signé par le dirigeant ou son conseil d'administration autorisant le signataire à engager la société  
Copie d'une pièce d'identité recto/verso du gérant ou si le candidat est un particulier

A ....., le.....

*signature*

**CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**  
aux conditions suivantes :

Soumission approuvée pour les lots n°

- prix principal : .....	€
- taxe forfaitaire 6 % : .....	€
- prix total de la vente : .....	€

A....., le....
La, le Commissaires aux ventes
(signature)